

PROGRAMME DE FORMATION

Mise à niveau d'un sol en filière sèche dans le bâti ancien

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

La réhabilitation du bâti ancien est un enjeu majeur dans le cadre de la transition énergétique. Cette formation s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments afin d'atteindre un très bon niveau de performance énergétique.

La gestion des sols dans le bâti est souvent sous-estimée.

Cette formation a pour objectifs de permettre à chacun de savoir analyser et diagnostiquer un sol de bâti ancien et de savoir définir des préconisations adaptées au bâti.

Un second enjeu sera de pouvoir bien anticiper les phasages et l'organisation des chantiers en incluant les différents corps d'état qui sont amenés à intervenir.

Cette formation s'engage à rendre les participants autonome en travaillant avec des outils d'auto contrôle pour une démarche qualité respectueuse du cadre réglementaire, des savoirs faire de l'entreprise et des attendus des clients.

Durée : 6 jour(s) (48 heures)

Public concerné : Salariés opérant sur chantier, chef d'équipe.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre les enjeux de la réhabilitation d'un sol de bâti ancien
- Connaître différentes techniques de mise à niveau d'un sol en filière sèche.
- Savoir analyser et diagnostiquer un sol de bâti ancien et faire des préconisations adaptées
- Savoir relever un niveau et définir un sol fini
- Savoir définir un volume et calculer un quantitatif
- Anticiper les interfaces entre les différents corps d'état
- Définir et expliquer la démarche de suivi et d'autocontrôle, dans un objectif de qualité de travail et de finitions optimale à chaque étape du chantier.

1

PROGRAMME DE FORMATION

1. Introduction aux techniques de redressage des sols anciens R+1 par la filière sèche :

- Comprendre les principes structurels des sols anciens : fonctionnement, points de vigilance.
 - Présentation des différents types de sols du bâti ancien de notre région
 - Plancher bois, Sols en terre, Sols en terre-cuites
 - Solivage et principe de résistance mécanique
 - Les chapes sèches
 - Présentation des matériaux et de ses caractéristiques
 - Les applications et leurs limites, Les points de vigilances, Principe de mise en œuvre
 - La mise à niveau sur lambourdes
 - Présentation du matériaux bois, Les applications et leurs limites , Les points de vigilances
 - Principe de mise en œuvre
- Comprendre les aspects technique et réglementaires des différentes techniques en filière sèche

2. Analyse de terrain :

- Faire un diagnostic de la structure du sol d'un bâti ancien.
 - Visite du chantier et échange sur la solution technique retenue
- Mise en place du chantier et travail en sécurité
 - Les TMS liées à la chape sèche
 - Adapter son poste de travail à l'avancement du chantier
- Faire des préconisations et choisir une méthode.
- Prendre des relevés de côtes adaptés et repérer le sol fini. Contrôle de quantitatif et calcul volumique

3. Préparation du chantier :

- Préparer les étapes du chantier.
- Définir un quantitatif de matériaux
- Présentation de l'outillage spécifique.
- Organiser les approvisionnements et la manutention

4. Réalisation d'un chantier :

- Définir les points spécifiques et les interactions avec les autres corps de métier.
- Mise en sécurité du chantier.
- Réalisation des points spécifiques du chantier.
- Réalisation des techniques de mise en œuvre préconisées.
 - Les points de vigilances et les différentes solutions à apporter.
- Contrainte repérée

5. Démarche qualité :

- Mise en place et utilisation d'une fiche d'acceptation de support et de réception de fin de prestation
 - ▶ Mise en place et utilisation d'un outil d'autocontrôle pour le suivi de la qualité dans la mise en œuvre des principes constructifs, des mises en œuvre de matériaux, et des finitions attendues.
 - ▶ Aide à l'analyse sur différents critères transversaux :
 - La transmission des consignes
 - Le contrôle du travail
 - La sécurité
 - ▶ La relation avec les clients et/ou leurs représentants

LIVRABLES

- ▶ Support de formation : fiches techniques, fiches matériaux, fiches matériels, fiches démarches qualités.
- ▶ Construction d'outils communs pour le diagnostic de sols d'étage ancien.
- ▶ Construction commune d'une fiche d'autocontrôle adaptée.

2

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Toutes ces interventions sont organisées en alternant des temps de formation en présentiel, et des temps d'action/formation en situation de chantier.
- ▶ Le formateur intervient à chaque étape en mettant en place des temps réflexifs, permettant à chaque stagiaire de se projeter sur ses propres acquis (connaissances et compétences).
- ▶ Les temps de production, comme la mise en œuvre des principes constructifs et des matériaux, sont hors du cadre de la formation.
- ▶ Apports théoriques et pratiques sur la conduite d'opérations nécessaires à la montée en compétences de l'équipe.
- ▶ Mise en application sur le terrain pour vérifier les mises en œuvre et la gestion des points singuliers.

Programme établi le 01/12/2022

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	Mise à niveau d'un sol en filière sèche dans le bâti ancien							
Public concerné	Salariés et gérants d'entreprise, cabinet d'architecture							
Lieu de la formation	Temps théorique en salle Crève Cœur, 49150 Baugé en Anjou, temps pratique sur chantier							
Dates et horaires	14 décembre 2022, 5, 6, 9,10 et 11 janvier 2023 (8h30-12h30 ;13h30-17h30)							
Nombre de jours	6 jours (48 heures)							
Pré-requis	ras							
Type de formation	Présentiel							
Tarif	Tarif adhérent au réseau ÉCHOBAT : 5040€ TTC (soit 4200 € HT) -							
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.							
Intervenant-e-s :	Yann LE GAL Coordinateur de chantier en écoconstruction							
Matériel à prévoir	EPI, Carnet de note, caisse à outils de chantier							
Évaluation des acquis de la formation	Évaluation individuelle en auto-positionnement à l'entrée et à l'issue de la formation Évaluation formative sur les compétences acquises, les techniques utilisées et sur la compréhension des enjeux. Remise d'une attestation à la fin de la formation.							
Documentations remises	<u>Supports de formation à disposition sur KROQI</u> : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement. L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation.							
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement							
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr							
Recommandations spécifiques dans le cadre du COVID	Dans le cadre de la situation sanitaire, nous serons amenés à respecter et faire respecter certains protocoles afin que chaque participant soit le maximum en sécurité : lecture et signature du protocole à respecter en début de formation.							
Nom de l'entreprise								
Adresse								
Code Postal				Ville				
Adresse mail				Tél.				
Stagiaires			Statut (Cocher la case correspondante)			Nom de l'OPCO	Tarif	
Nom	Prénom	Date de naissance	Gérant	Salarié	Autre		HT	TTC
			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		€	€
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		€	€
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		€	€
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		€	€
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		€	€
TOTAL TTC à régler							€	

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date :/...../.....

Signature et cachet :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).

Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.

Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).

A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement

Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.

L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.

En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation. L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'événements fortuits ou de force majeure.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client

Formation programmée par l'Organisme de formation

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.